morges
VILLE DE MORGES

**RAPPORT
DE LA COMMISSION
AU CONSEIL COMMUNAL**

N° 31/10.23

PRISE EN CONSIDÉRATION DE LA PÉTITION DE M. CLAUDE GENDROZ CONCERNANT LE PARCAGE À BEAUSOBRE

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Suite à la pétition déposée le 7 juin 2023 auprès du Président du Conseil communal par M. Claude Gendroz, la Commission permanente des pétitions, composée de Mmes Patricia DA ROCHA, Jasinta DEWI FREITAG, Béatrice GENOUD-MAURER, Christine PION, Nicole JUFER TISSOT, M. Alexandre DESPONDS et Mme Valérie ZUFFEREY, présidente, s'est réunie le 16 août 2023.

1. PRÉAMBULE ET DISCUSSION

Selon l'article 71 de notre règlement, la présidente a contacté le pétitionnaire, M. Claude Gendroz, pour qu'il puisse décrire et défendre sa pétition comprenant 188 signatures, à la première séance de commission. La commission le remercie de ses explications. Suite à la décision de la révision de la politique de stationnement (et à l'harmonisation des tarifs entre les différents parkings de Morges), prévue par la Municipalité dès le 1er octobre 2023, la pétition demande la gratuité du parcage de Beausobre, en soirée et le dimanche, et qu'il n'y ait pas de suppression de place, inclus le site du futur collège de Chanel. Le pétitionnaire s'inquiète des difficultés de stationnement, de la cherté des futures places, et de la diminution de l'attractivité du lieu, notamment pour les spectateurs du théâtre mais aussi pour les sociétés chorales, les élèves du conservatoire, les entraînements de sport, l'organisation de lotos, les manifestations sportives… Il fait également remarquer les difficultés à faire coïncider les horaires des manifestations avec les correspondances des transports publics.

La commission est sensible à cette problématique, surtout concernant les difficultés à trouver des places accessibles pour les personnes faisant partie d'associations, les bénévoles et les personnes à mobilité réduite, ainsi que les coûts pour les bénévoles des clubs sportifs et des associations. Étant consciente du délai court avant l'application de la nouvelle politique de stationnement, la commission aimerait tout de même savoir s'il existe des alternatives possibles pour faciliter le parcage à Beausobre pour ces personnes, et si oui, lesquelles. La commission a pensé à diverses solutions, telles que la création de macarons spécifiques pour ces personnes, ou l'utilisation de transports en commun spéciaux, par exemple des navettes dédiées à des groupes, afin de faciliter leurs trajets à Beausobre. Ces navettes pourraient par exemple être plus fréquentes le soir et être financées par les recettes des parkings souterrains de Beausobre.

2. CONCLUSION

La commission constate que la pétition de M. Claude Gendroz concernant le parcage à Beausobre répond aux exigences légales en matière de présentation. Elle est sensible aux inquiétudes du pétitionnaire et s'interroge sur les alternatives possibles pour faciliter un parcage accessible aux associations, aux bénévoles et aux personnes à mobilité réduite fréquentant Beausobre. La commission décide de transmettre à la Municipalité cette pétition qui est de compétence municipale.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la pétition de M. Claude Gendroz concernant le parcage à Beausobre,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. Le renvoi motivé de la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

au nom de la commission
La présidente-rapporteur

V. Zufferey

Direction compétente :	
R	07 JUIN 2023
Accusé de réception envoyé par le Greffe :	☐ Oui, en date du ☐ Non
Délai pour répondre au courrier :	
Courrier stratégique : ☐ Oui ☐ Non	
Signature par : ☐ Municipalité ☐ Direction	
Copie de la réponse à transmettre au Greffe :	☐ Oui ☐ Non
En informer la Municipalité	☐ Oui ☐ Non
☐ copie pour information à :	

Claude Gendroz

1, av. de la Vogeaz

1110 Morges

Au Conseil communal de Morges

Place de l'Hôtel-de-Ville

1110 Morges

Morges, le 6 juin 2023

Concerne : pétition

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 71 du Règlement du Conseil communal, je vous adresse ci-joint une pétition concernant le parcage à Beausobre. Elle comprend 188 signatures.

Je vous prie de lui donner la suite qui convient.

Dans cette attente, je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes salutations respectueuses.

Claude Gendroz

Annexe : ment.

Copie, sans les annexes : Municipalité de Morges

PETITION

Suite à la décision annoncée par la Municipalité de rendre payant le parcage à Beausobre en soirée, jusqu'à 22h.00, et le dimanche toute la journée, à raison de fr 2.—de l'heure, et, de surcroît, de diminuer le nombre de places disponibles, payantes ou non, et considérant :

- que la gratuité du parcage est un des avantages fort apprécié du fidèle public du Théâtre et un des arguments de vente pour sa billetterie,
- que le prix du billet va donc augmenter de fait de fr 6.--, puisqu'il faut arriver avant 20h.00 pour être à l'heure au spectacle et qu'il faut encore ajouter fr 2.— supplémentaires si l'on veut profiter d'un arrêt préalable au bar du Théâtre et, éventuellement, d'un repas au « futur » restaurant,
- que cette situation pourrait s'avérer fort préjudiciable au Théâtre et entraîner une baisse notable du nombre des spectateurs et des abonnés,
- que les membres des sociétés chorales, qui toutes utilisent les salles du complexe de Beausobre pour leurs répétitions, devront payer chaque fois fr 6.— de parcage, ce qui augmentera de fait leur cotisation annuelle de plus de fr 200.--,
- qu'il en sera de même pour les parents qui accompagnent et attendent leurs enfants lors des répétitions au Conservatoire ou des entraînements de sport,
- que lors de l'organisation de lotos – dont la recette est indispensable à la trésorerie des sociétés concernées - il en coûtera de fr 6.— à fr 8.—aux joueurs, avant d'avoir acheté le premier carton, cela ayant vraisemblablement pour conséquence une diminution de d'attractivité des lotos morgiens,
- que lors des soirées annuelles des sociétés chorales il en coûtera également fr 6.—aux spectateurs,
- qu'il sera parfois difficile, voire impossible, de faire coïncider les horaires des manifestations et les correspondances des transports publics,
- que lors des manifestations sportives organisées sur la journée entière (tournoi de football en salle, tournoi de judo, concours de gymnastique), il en coûtera jusqu'à fr 20.—aux spectateurs ou aux parents y accompagnant leurs enfants,
- que cette décision ne tient aucun compte des personnes âgées ou handicapées,
- qu'elle ne tient aucun compte non plus des éventuelles conditions atmosphériques (pluie, vent, voire neige),
- que, notamment depuis l'ouverture du chantier de Chanel, le nombre de places de parc est insuffisant, entraînant un « rodéo » de voitures à la recherche d'une place, au grand dam des habitants du quartier qui en subissent les nuisances,
- que leur diminution accentuera à n'en pas douter ces nuisances,
- que le but écologique recherché ne sera donc pas atteint,

./.

- qu'enfin cette décision entachera la réputation de la commune de Morges, que l'on accusera à nouveau de vouloir faire la guerre à la voiture et de contribuer à faire de l'automobiliste une « vache à lait »,

les soussignés , conformément à l'article 19 du Règlement du Conseil communal, adressent la présente **pétition** et demandent :

1. que la décision de la Municipalité soit purement et simplement annulée,
2. que la gratuité du parcage à Beausobre soit maintenue, en soirée et le dimanche,
3. que les surfaces actuellement utilisées pour le parcage en cas de représentation théâtrale ou de manifestation sur le site de Beausobre soit maintenues (pas de suppression de places),
4. qu'il en soit de même des surfaces éventuellement utilisables sur le site du futur collège de Chanel (comme auparavant)

NOM	Prénom	Signature
GENDROZ	Claude	
GENDROZ	Nelly	N. G.
Sapin	Jean-Marc	
Sapin	Myrta	
Grandjean	Jacques	
Grandjean	Paulette	P. Grandjean
Martins	Christèle	
Quartier	Anne-Françoise	Anne-F. Quartier
Quartier	Vincent	
Naef	Nicole	